



Rapport d'enquête simplifié

**ÉCHOUEMENT DU FILEYEUR *L'OCÉANIDE*
LE 15 AOÛT 2014 SUR LA PLAGE DE GWENDREZ-PLOUHINEC (29)**



Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport publié : mars 2015

À **05h55**, le patron de *L'OCÉANIDE* alerte par VHF le CROSS Corsen de l'échouement.

À **06h05**, une patrouille de pompiers est mobilisée.

À **06h17**, le patron de *L'OCÉANIDE* signale que le mécanicien se plaint de douleurs au poignet, le CODIS 29 envoie un VSAV.

À **06h21**, le patron de *L'OCÉANIDE* et le mécanicien descendent du navire, ils ont de l'eau jusqu'à la taille, et gagnent la plage de Gwendrez.

À **06h46**, L'équipage de *L'OCÉANIDE* est pris en charge par les pompiers

À **06h47**, mise en œuvre SNS *AMIRAL AMAN* d'Audierne.

À **07h25**, SNS *AMIRAL AMAN* sur zone avec zodiac constate que le navire est plein d'eau et ne peut être remorqué.

À **08h13**, SNS *AMIRAL AMAN* à Audierne.

Le 8 septembre 2014, *L'Océanide* a été renfloué et remorqué jusqu'au port de Sainte-Evette où une entreprise de déconstruction l'a pris en charge.

CONSÉQUENCES

Le fileyeur *L'OCÉANIDE* irréparable a été détruit. Suite à une mise en demeure, le moteur et les filets ont été ramenés à terre.

Les 200 litres de gazole présents à bord n'ont pas occasionné de pollution significative. Une partie a été pompée.

Pas d'accident du travail maritime déclaré.

OBSERVATIONS / ANALYSE

Avant l'échouement, le patron du fileyeur *L'OCÉANIDE* déclare être absorbé par sa lecture. De ce fait, la veille visuelle était distraite.

Le patron a enclenché son pilote automatique pour faire cap sur La Gamelle, la société qui assure sa maintenance a affirmé ultérieurement qu'il fonctionnait correctement.

CONCLUSION

L'échouement a pour origine un défaut de veille de la part du patron de *L'OCÉANIDE*.

ENSEIGNEMENTS

- 1 - **2015-E-022** : Tout navire doit en permanence assurer une veille visuelle et auditive appropriée, en utilisant également tous les moyens disponibles qui sont adaptés aux circonstances et conditions existantes, de manière à permettre une pleine appréciation de la situation et du risque d'abordage (COLREG - règle 5 veille).
- 2 - **2015-E-023** : Un paramétrage adéquat des aides à la navigation aurait permis d'appeler l'attention du patron sur la proximité des dangers.



Position de l'échouement de L'OCÉANIDE



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr



FRANCE
2009092411